

Communiqué de presse, 13 août 2021

Le mode présentiel est maintenu

À l'Université de Berne, le prochain semestre d'automne continuera d'être planifié en mode présentiel. Il n'y a plus de restrictions quant au nombre de personnes pouvant assister à des événements dans les universités et les capacités des salles peuvent être pleinement utilisées. Le port de masques est obligatoire dans les salles intérieures. L'Université de Berne recommande à toutes et tous les étudiant-e-s et collaborateur-trice-s de se faire vacciner, mais aucun certificat n'est exigé.

Le mercredi 11 août, le Conseil fédéral a informé sur la suite de la procédure concernant la pandémie et a souligné son intention d'œuvrer pour un retour à la normale. Pour l'enseignement universitaire, cela signifie que les assouplissements dans le domaine de l'enseignement tertiaire décidés par le Conseil fédéral avant les vacances d'été continueront à s'appliquer. Plus précisément, les restrictions sur le nombre de personnes ainsi que les restrictions de capacité pour les cours en mode présentiel dans le secteur de l'enseignement tertiaire ont été levées, tandis que l'exigence du port du masque demeure.

Dans ce contexte, la Direction de l'Université prévoit que l'enseignement du semestre d'automne 2021 se déroulera essentiellement en mode présentiel et que les capacités des salles seront pleinement utilisées. Dans le même temps, toutefois, le contenu pédagogique de tous les cours sera mis à disposition sous forme numérique ou sous une forme équivalente. Dans des cas exceptionnels justifiés, les professeur-e-s peuvent enseigner en mode en ligne. Des solutions individuelles sont prévues pour les étudiant-e-s qui ne peuvent pas participer aux événements interactifs pour des raisons médicales.

Etre préparé pour une transition rapide vers l'enseignement à distance

Sur la base des expériences faites en 2020 et des incertitudes restantes, la situation peut encore changer à tout moment. La Direction de l'Université adapte constamment les mesures en fonction de l'évolution de la situation et des exigences de la Confédération et du canton. Comme en 2020, l'Université de Berne est prête à passer à l'enseignement à distance à tout moment si nécessaire. Fritz Sager, vice-recteur de l'enseignement, déclare : "Cette année également, les enseignant-e-s doivent avoir un "plan B" prêt lors de la planification de leurs cours afin de pouvoir passer rapidement à l'enseignement en ligne. Cela s'est avéré très efficace."

Vaccination recommandée, mais pas de contrainte

La Direction de l'Université recommande à toutes et tous les collaborateur-trice-s de l'Université de se faire vacciner. "Le nombre d'infections au virus corona augmente à nouveau et la protection de la santé de tout un chacun est une priorité absolue à l'Université de Berne", déclare Christian Leumann, Recteur. Comme indiqué précédemment, la Faculté de médecine a envisagé d'exiger des certificats de vaccination ou des tests négatifs pour l'admission aux cours des personnes non vaccinées. Cela est dû à des considérations liées à la responsabilité accrue des étudiant-e-s en médecine, puisqu'elles et ils sont en contact avec les patient-e-s dès le début et travaillent dans des cabinets de généralistes. Cependant, en tant qu'institution de droit public, l'Université ne peut pas permettre de manière individuelle aux départements de faire des exceptions concernant l'admission aux cours.

Mesures prises à l'Université de Berne concernant le virus corona

L'Université de Berne examine en permanence la situation due au virus corona. Elle est également en contact régulier avec la Haute école pédagogique de Berne et la Haute école spécialisée de Berne. Vous trouverez des informations sur la situation et les mesures prises à l'Université de Berne à l'adresse suivante :

www.unibe.ch/coronavirus

Contact :

Université de Berne

Media Relations

Téléphone : +41 31 684 41 42 / E-Mail: medien@unibe.ch